

# ADHÉSION À CULTURES DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE

Pour les structures sociales entièrement composées de bénévoles

Pour adhérer à Cultures du Cœur 94, c'est simple :

1. **Remplissez le bulletin d'adhésion, la convention de partenariat et le questionnaire** (ci-dessous) nous permettant notamment de créer les référents Cultures du Cœur au sein de votre structure (personnes qui vont utiliser l'action et auront donc les codes d'accès à notre site internet).
2. **Faites signer la charte d'utilisation** (ci-dessous) à tous les référents Cultures du Cœur
3. **Retournez-nous ces documents remplis et signés** par mail à [contact.cdc94@gmail.com](mailto:contact.cdc94@gmail.com) ou par courrier au 6 rue Pasteur, 94 400 Vitry-sur-Seine.
4. **Faites-nous parvenir votre cotisation** (chèque, espèce, virement)  
**En cas de virement, demandez nous notre RIB par mail sur [contact.cdc94@gmail.com](mailto:contact.cdc94@gmail.com).**  
Merci de bien vouloir indiquer **le nom et la ville de votre structure** dans le libellé du virement pour qu'on puisse vous identifier.

Si vous avez le moindre problème pour remplir le dossier, n'hésitez pas à nous contacter au 01 43 65 82 89 ou par mail [contact.cdc94@gmail.com](mailto:contact.cdc94@gmail.com)



Cultures du Cœur en Val-de-Marne  
6 rue Pasteur, 94 400 Vitry-sur-Seine  
Tél : 01 43 65 82 89  
[cdc94@culturesducoeur.org](mailto:cdc94@culturesducoeur.org)  
[www.culturesducoeur94.org](http://www.culturesducoeur94.org)

SIRET : 448 965 756 00035

Code APE : 9001Z



RÉSEAU  
CULTURES DU CŒUR

## CULTURES DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE

Nom de votre structure :

.....

COTISATION	MONTANT
Pour les relais uniquement composés de bénévoles	20€
Atelier d'appropriation au dispositif (obligatoire la première année)	Gratuit
Don de soutien à Cultures du Cœur 94	+
<b>TOTAL A PAYER</b>	=

### Cadre général relatif à l'adhésion à Cultures du Cœur en Val-de-Marne :

- La cotisation est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble du dispositif Cultures du Cœur
- Aucun remboursement ne peut être exigé, même en cas de résiliation du partenariat pour manquement à la charte déontologique.

### Joindre le règlement :

- Par chèque**, libellé à l'ordre de Cultures du Cœur en Val-de-Marne
- Par virement, merci d'indiquer le nom et la ville de votre structure dans le libellé du virement**
- En espèces**, à nous remettre en mains propres

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 – 1027 – 8061 – 6100 – 0207 – 9950 – 139

CODE BIC : CMCIFR2A

Date :

Signature (cachet de la structure) :



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## CULTURES DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE

### Préambule

L'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne lutte contre toutes les formes d'exclusions et agit en faveur de **l'inclusion sociale** des personnes les plus démunies, en favorisant leur **participation à la vie culturelle et sportive**. Son action s'inscrit dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions proclamant comme objectif national « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs ».

C'est avec cette conviction que l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne met en œuvre - avec le concours des structures culturelles - **un dispositif de proposition d'invitations** aux spectacles destiné aux personnes accompagnées par le secteur social, socio-éducatif et médico-social du Val-de-Marne. En proposant des sorties culturelles et sportives, véritables expériences personnelles et citoyennes, l'association entend ainsi contribuer à enrayer la spirale négative de l'exclusion sociale et impulser une attitude propice à une démarche de (re)construction de soi.

Pour cela, Cultures du Cœur en Val-de-Marne crée un réseau de partenaires sociaux, « **les Relais** », qui inscrivent cet accès à la culture et au sport dans une démarche d'insertion globale. Ces relais s'engagent à nos côtés dans la lutte pour l'accès à la culture pour tous et adhèrent aux principes déontologiques de l'association : **liberté de choix des spectacles, encouragement à l'autonomie et à l'éveil du sens critique, développement d'actions de médiation culturelle** favorisant l'expression des cultures de chacun et leur mise en partage.

*Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :*

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

Cette convention de partenariat de l'association Cultures du Cœur a pour but de préciser le cadre de la collaboration entre les partenaires signataires.

### ARTICLE 2 : Modalités d'adhésion à l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne

L'adhésion à l'association est validée par le responsable départemental après réception et validation des éléments suivants :

- Le **questionnaire de mise en place de partenariat** complété
- La **charte d'utilisation du dispositif** signée par les référents de l'action au sein de la structure partenaire
- La présente **convention de partenariat** signée
- Le règlement de la **cotisation annuelle d'adhésion**
- Le règlement et la participation à un **atelier d'appropriation au dispositif Cultures du Cœur**

L'atelier d'appropriation permet aux équipes sociales de mieux se projeter dans la mise en place de l'action. Les équipes des nouvelles structures adhérentes devront participer à cet atelier dans les 3 mois qui suivent leur adhésion. Il est également recommandé à de nouveaux collaborateurs référents de l'action d'y participer. L'intervention est gratuite pour les structures uniquement composées de bénévoles – payante pour les structures comptant au moins 1 salarié (60€ par référent ou 400€ pour une équipe jusqu'à 15 personnes).

La cotisation annuelle d'adhésion se décline en 2 montants différents selon le profil de la structure adhérente :

- Il est de 20€ pour les associations n'ayant pas de salariés
- Il est de 120€ pour les structures ayant au moins 1 salarié

Le règlement pourra s'effectuer en liquide, par chèque, par virement ou par mandat administratif. En cas de virement ou mandat administratif, le relais doit transmettre le bulletin d'adhésion dûment rempli ou tout du moins informer l'association de la date du virement afin de faciliter le repérage de ce dernier. Toute modification des montants de la cotisation d'adhésion aura été soumise au vote en Assemblée Générale annuelle. Pour les cas très particuliers ou organisations complexes, une commission composée de membres du conseil d'administration et du responsable départemental de Cultures du Cœur en Val-de-Marne se réunira pour évoquer d'éventuels aménagements du montant de la cotisation correspondant mieux à la réalité de la structure adhérente.

Cette commission sera organisée de façon très exceptionnelle à la demande du responsable de l'association et du futur relais concerné. Toute adhésion est valable pour l'année civile en cours (jusqu'au 31 décembre).

### **ARTICLE 3 : Engagement des responsables des structures sociales partenaires**

- **Transmettre à leurs équipes la charte de déontologie** et garantir le respect des postulats mentionnés dans la charte.
- **Communiquer à leurs équipes sur l'organisation des rencontres et formations** organisées par l'association.
- **Répondre aux questionnaires d'évaluation** de projets, de l'action générale ou de problématiques spécifiques diffusés par l'association. Ceux-ci permettent ainsi d'améliorer ses services et d'évaluer l'impact de son action sur les publics et sur le travail social.
- **Transmettre à l'association tout changement** au sein de la structure (réfèrent, coordonnées...).
- Donner l'autorisation à l'association de **communiquer les coordonnées de la structure relais** sur son site Internet (ces informations seront visibles pour le grand public). Merci de nous faire savoir si vous ne souhaitez pas que ces informations apparaissent en ligne.

### **ARTICLE 4 : Engagements de Cultures du Cœur en Val-de-Marne**

- **Agréer les structures** identifiées en tant que « relais » adhérents et contresigner la convention ici présentée.
- **Permettre un accès au site [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org)** en fournissant un code d'accès confidentiel, propre à chaque réfèrent. Ce site mutualise toutes les invitations mises à disposition par les partenaires culturels et sportifs de l'action. La plupart des réservations se matérialisent par une contremarque à imprimer et à remettre sur le lieu de la sortie. De façon exceptionnelle, certaines places (cirque, championnats sportifs, bases de loisirs...), sont à venir chercher sur un des sites de l'association **Cultures du Cœur** indiqué sur la contremarque à l'issue de la réservation.
- **Actualiser les données du site de réservation [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org)** en développant son réseau partenarial et en programmant les événements proposés.
- **Assurer le suivi des réservations.**
- **Suivre et soutenir la mise en œuvre de l'action au sein des structures relais.** L'équipe de **Cultures du Cœur en Val-de-Marne** se tient à la disposition des équipes sociales pour les accompagner dans la mise en œuvre de l'action à toutes ses étapes : former les référents et bénévoles, animer un atelier de sensibilisation pour les publics, aider au montage d'un projet spécifique, organiser des visites, des rencontres avec des artistes ou des sportifs, créer des parcours culturels ou toute autre action de médiation répondant à un besoin exprimé par l'équipe du relais social demandeur.
- **Informier et orienter les partenaires de son réseau.** L'association se veut un lieu ressource pour les équipes sociales et transmet régulièrement à son réseau toutes les informations et propositions d'actions culturelles et sportives du département qu'elle recense. Ces informations sont majoritairement transmises par mail.
- **Se placer à l'interface des différents secteurs partenaires** pour faciliter les échanges (organisation de rencontres interprofessionnelles, actions de sensibilisation des équipes, diffusion d'informations transversales...). Les partenaires de **Cultures du Cœur en Val-de-Marne** bénéficieront de la mise en réseau des structures partenaires, et par-là même des expériences et des synergies qui y sont liées.
- **Recenser les besoins et créer des outils de médiation** adaptés pour faciliter l'accompagnement des équipes relais. Les outils sont disponibles soit auprès de l'équipe de l'association ou en téléchargement sur son site

départemental : [www.culturesducoeur94.org](http://www.culturesducoeur94.org) (documents pédagogiques, méthodologiques, de communication et autres outils d'animation).

- Inviter un représentant de la structure adhérente à jour de ses cotisations (de l'année n-1) à participer à **l'assemblée générale annuelle** de l'association. Certains points seront soumis au vote des adhérents (approbation des comptes et du rapport d'activité ou encore du montant des cotisations d'adhésion).

### **ARTICLE 5 : Durée et renouvellement du partenariat**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter de la date de signature de cette dernière et renouvelée par tacite reconduction.

La cotisation annuelle devra être réglée chaque année durant le premier trimestre de l'année concernée. En cas de non-règlement de la cotisation annuelle, les codes d'accès au site <http://www.culturesducoeur.org> seront désactivés mi-février et le partenariat suspendu jusqu'à réception de la cotisation.

### **ARTICLE 6 : Suspension du partenariat**

L'utilisation des invitations ne respectant pas les conditions strictes énoncées dans la charte d'utilisation du dispositif et dans la présente convention peuvent faire l'objet de poursuites.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie suivant l'envoi d'une lettre ou d'un mail valant mise en demeure.

Le conseil d'administration et la direction de l'association se réservent le droit de suspendre les codes de réservation d'une structure en cas de doute sur la bonne utilisation du dispositif ou de non-respect des points énoncés dans la convention ici présentée.

### **ARTICLE 7 : Application**

L'équipe de direction et de référents sociaux, éducatifs ou médicaux de la structure « relais » adhérente ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe de développement de l'association **Cultures du Cœur en Val-de-Marne**, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la charte et de la convention de partenariat.

**Nom et Ville de la structure partenaire :**

**Nom du représentant de la structure partenaire :**

**Fait :** A ....., le .....

Signature du responsable

Signature de **Cultures du Cœur en Val-de-Marne**  
Lydie Bimont – Directrice



CULTURES  
DU CŒUR  
VAL-DE-MARNE

Cultures du Cœur en Val-de-Marne  
6 rue Pasteur, 94 400 Vitry-sur-  
Seine  
Tél : 01 43 65 82 89  
cdc94@culturesducoeur.org

SIRET : 448 965 756 00035  
Code APE : 9001Z



RÉSEAU  
CULTURES DU CŒUR

# QUESTIONNAIRE DE MISE EN PLACE DU PARTENARIAT CULTURES DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE

## FICHE D'IDENTITÉ

Nom de la structure :	
Adresse :	
Numéro de téléphone général :	
Mail général de la structure :	
Site internet et/ou réseaux sociaux :	
Description rapide de la structure et de ses activités :	

### Type juridique :

- Association
- Association reconnue d'Utilité Publique
- Collectivité territoriale
- Fédération reconnue d'utilité publique
- Fondation
- Structure privée
- Structure Publique

### Catégorie :

- Animation socioculturelle ou de proximité
- Hébergement
- Insertion professionnelle
- Médico-social
- Social Polyvalence / Accompagnement global
- Socio-judiciaire
- Socio-éducatif

## ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE L'ACTION

### Comment comptez-vous proposer les invitations à vos publics ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- Lors d'entretiens individuels
- Dans le cadre d'un projet spécifique
- Autre (précisez)
- Lors de permanences

Nombres d'heures mensuelles :

### Pensez-vous accompagner physiquement les publics au spectacle ?

- Oui systématiquement
- Oui occasionnellement
- Non

### Via Cultures du Cœur, vous souhaiteriez :

- Bénéficier d'actions de médiations (visite de lieux, conférenciers, rencontres...)
- Participer à des rencontres interprofessionnelles (social/sport et culture)
- Bénéficier d'un appui ponctuel pour montage de projets socioculturels ou socio-sportifs
- Accueillir un bénévole formé par Cultures du cœur au sein de votre structure
- Vous former pour mieux accompagner vos publics vers la sortie culturelle
- Bénéficier d'outils de médiation, de communication et de suivi

## CONTACTS

	Nom, Prénom	Email	Téléphone	Fonction
Responsable de la structure :				
Référent cotisation* :				
Référent Cultures du Cœur 1* :				
Référent Cultures du Cœur 2* :				
Référent Cultures du Cœur 3* :				
Référent Cultures du Cœur 4* :				
Référent Cultures du Cœur 5* :				

\* Le référent cotisation est la personne qui sera réceptionnaire du mail de réadhésion chaque année et recevra les factures. Les référents Cultures du Cœur sont les personnes qui se serviront de notre site pour proposer des places aux personnes suivies dans votre structure et aux noms de qui des codes seront créés.

## FICHE STATISTIQUE

Ces informations, toujours anonymisées, nous permettent de mettre à jour vos fiches de renseignement sur le site internet, d'évaluer l'impact de notre action et valoriser les actions culturelles portées sur toute la France.

Nombre d'usagers annuels ou régulier du relais (public accueillis à l'année) :

Tranche d'âge des personnes suivies :

### A. Ressources des personnes suivies (répartition en pourcentage) :

### B. Habitation (en pourcentage)

RSA : Revenu de solidarité active :	%	Sans domicile fixe :	%
AAH : Allocations aux adultes handicapés :	%	Centre d'hébergement / logement adapté :	%
ASS / ATR / AER : Allocations avant l'âge de la retraite :	%	Quartier prioritaire politique de la ville :	%
ASPA / ASI / APA : Allocations et aides aux personnes âgées :	%	Milieu rural :	%
Salariés précaires :	%	<b>C. Particularités (en pourcentage)</b>	
Allocation Jeunes majeurs :	%	Demandeur d'asile :	%
Sans revenu / Sans ressource :	%	Réfugié :	%
Allocation chômage :	%	<b>D. Situation familiale (en pourcentage)</b>	
ATA : Allocation Temporaire d'Attente :	%	Personne seule / isolée :	%
		Famille :	%



Cultures du Cœur en Val-de-Marne  
6 rue Pasteur, 94 400 Vitry-sur-Seine  
Tél : 01 43 65 82 89  
cdc94@culturesducoeur.org  
www.culturesducoeur94.org

SIRET : 448 965 756 00035  
Code APE : 9001Z

CULTURES  
DU CŒUR  
VAL-DE-MARNE



RÉSEAU  
CULTURES DU CŒUR

# CHARTRE D'UTILISATION DU DISPOSITIF CULTURES DU CŒUR

Cultures du Cœur, association loi 1901, s'est donnée pour objet de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture et au sport des personnes qui en sont exclues. Elle se fait ainsi l'écho de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 dont le Chapitre V, « Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture », pose parmi les droits fondamentaux « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture (...) » (art. 140).

**Chaque référent de l'action Cultures du Cœur désigné au sein d'un relais social adhérent s'engage à placer la culture au cœur de l'accompagnement social pour :**

- Améliorer les conditions de vie (émancipation, bien-être, santé...)
- Renforcer les liens sociaux et familiaux
- Favoriser la participation citoyenne active des publics
- Décloisonner et revaloriser les publics en difficultés
- Développer la mobilité et favoriser l'autonomie

## Cadre général d'utilisation

- L'offre présente sur le site est constituée de **dons d'invitations** qui ne peuvent pas être monnayés
- Les codes sont **confidentiels et nominatifs** et ne doivent donc pas être divulgués
- Informer Cultures du Cœur de tous **changements relatifs aux référents**
- Communiquer auprès de son équipe sur l'action
- Les places attribuées sont obligatoirement nominatives
- Les sorties peuvent être proposées de manière **individuelle ou dans le cadre d'actions collectives**
- Les membres des équipes sociales peuvent bénéficier des invitations **uniquement dans le cadre d'un accompagnement des publics lors des sorties**

## Mise en place d'une démarche de médiation culturelle

### Préparer la sortie :

- Cibler les publics concernés
- Assurer la diffusion de l'information présente sur le site, des codes de consultation tout public sont disponibles
  - Respecter la liberté de choix des sorties
  - Identifier et lever les freins à la sortie
- Sensibiliser le public à leur engagement en tant que spectateur (respect des règles fixées par les lieux d'accueil, annulation de la réservation en cas d'empêchement, etc.)

### Valoriser la parole des sortants

- Recueillir des témoignages, mettre en place des espaces d'échange ou d'expressivité

### Donner vie à l'école du spectateur

- Ateliers de sensibilisation, de discussions, rencontres avec des professionnels de la culture...

Cultures du Cœur est une association apolitique qui défend des valeurs de laïcité, égalité et solidarité. En signant cette chartre, le référent s'engage à respecter les valeurs de l'association.

Chartre signée à :

le :

Nom de la structure :

Nom du référent :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :